

*Pouvoir d'emprunt—Loi*

—Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour faire état des sommes que le gouvernement aura besoin d'emprunter au cours du prochain exercice. Je vais d'abord paraphraser mon très distingué collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), lorsqu'il a présenté la dernière mesure portant pouvoir d'emprunt, en mai dernier. Il se disait incapable de le faire avec beaucoup d'enthousiasme, car cette mesure était l'héritage du gouvernement précédent et imposait aux Canadiens un fardeau très lourd.

*[Français]*

Monsieur le Président, je veux dire aux honorables députés que je partageais le peu d'enthousiasme de mon collègue pour cette mesure que nous présentions en mai dernier. Toutefois, j'ai confiance que le document crédible, honnête et digne d'éloges que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté mercredi après-midi, constitue un prolongement résolu de son engagement et de l'engagement de notre gouvernement à remédier à la triste situation dont nous avons hérité.

*[Traduction]*

Nous en avons la preuve aujourd'hui. La mesure à l'étude témoigne des excellents progrès accomplis par le gouvernement. Personne d'entre nous n'ignore évidemment que, grâce au ministre des Finances, nos besoins financiers ont été réduits de 28.8 à 22.6 milliards de dollars par rapport à l'année dernière. Voilà une baisse de 6.2 milliards de dollars. En outre, ainsi que mon collègue des Finances l'annonçait hier, nos emprunts continueront de diminuer au fil des ans.

Le 4 septembre 1984, les Canadiens se sont prononcés de manière écrasante pour une nouvelle façon de gouverner le pays. Trois mois plus tard, le ministre des Finances a livré à la Chambre un document historique, c'est-à-dire un exposé économique comportant un programme de relance dans lequel il a défini les principes et les nouvelles orientations destinés à préparer le terrain pour une croissance soutenue et à créer des emplois permanents tout en maintenant un faible taux d'inflation.

Je rappelle aux députés les trois grands défis que le ministre s'était alors fixés: remettre de l'ordre dans nos finances, encourager l'initiative privée et redéfinir le rôle de l'État pour qu'il fournisse un cadre plus propice à la croissance économique et à la création d'emplois. Le 23 mai dernier, s'inspirant de cette stratégie économique globale, le ministre nous a présenté un budget qui tendait à réduire le taux de chômage et à contenir la hausse de la dette nationale. Nous connaissons depuis mercredi ses nouvelles propositions budgétaires, qui sont en droite ligne avec ses déclarations précédentes à la Chambre.

• (1210)

Bien que je présente aujourd'hui un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt pour les besoins projetés du gouvernement pendant l'année qui vient, je tiens à souligner que l'application générale et suivie de la stratégie énoncée en novembre 1984 et développée dans l'exposé budgétaire de mai 1985, stratégie fondée sur une gestion prudente et le simple bon sens, a porté fruit. C'est ce que montre clairement l'optimisme renouvelé au Canada, les emplois créés et le fait que la confiance des

consommateurs a atteint son plus haut niveau depuis bien des années. Le gouvernement est en train de rebâtir l'économie du Canada en favorisant la croissance, en créant des emplois, en améliorant l'efficacité de ses propres services et en contrôlant la dette nationale. C'est la première fois depuis bien des années qu'un gouvernement a suffisamment de discipline et de sens de ses responsabilités pour prendre de telles mesures.

Cela montre bien le leadership et l'initiative des progressistes conservateurs, des députés de ce côté-ci de la Chambre et du gouvernement. Nous avons agi avec fermeté. Nous avons agi avec logique. Nous avons agi avec détermination et discipline et aussi avec le sens de nos responsabilités. Notre nation ne peut pas continuer à hypothéquer son avenir. Nous prenons donc les mesures qui s'imposent. Nous modérons les besoins du gouvernement pour garantir que, comme tous les autres Canadiens, nous dépensons notre argent plus sagement. Les Canadiens en ont assez de voir leur avenir hypothéqué aussi bien que leur maison.

Le ministre des Finances a très clairement expliqué en mai dernier qu'il fallait à un moment donné commencer à payer des services actuels au lieu d'en laisser le soin à nos enfants. Notre gouvernement tient à remettre de l'ordre dans ses affaires financières. Les études et les comparaisons indépendantes avec d'autres pays montrent clairement que nous sommes en train d'atteindre cet objectif. Entre 1982 et 1984, le Canada avait le plus important déficit des pays de l'OCDE, sauf pour l'Italie. Grâce aux mesures instaurées par le gouvernement, le déficit tombera de 6.3 p. 100 du PNB en 1984 à 4.7 p. 100 en 1986. Parmi les sept pays de l'OCDE, le Canada et le Japon enregistreront la baisse la plus importante de leur déficit. Nous en sommes très fiers.

*[Français]*

Nous sommes sur la voie d'une nouvelle prospérité économique. Toutefois, je ne veux pas que les honorables députés pensent que notre gouvernement se reposera sur les lauriers. Les problèmes économiques auxquels notre pays fait encore face ne sont pas faciles à résoudre. Pour réaliser l'objectif de la pleine reprise économique de notre gouvernement, nous aurons besoin d'un effort soutenu de tous les députés et je vous demande sérieusement de nous épauler dans cette tâche très importante.

*[Traduction]*

Je voudrais maintenant parler des détails du projet de loi à l'étude. Il vise à obtenir un pouvoir d'emprunt de 22.6 milliards de dollars pour 1986-1987, ce qui équivaut exactement aux besoins financiers prévus pour l'année. Aucun pouvoir d'emprunt supplémentaire n'est demandé pour l'instant. Soit dit en passant, un nouveau projet de loi sur le pouvoir d'emprunt comprend normalement un montant égal aux besoins financiers et un montant quelconque pour les imprévus, par exemple les besoins possibles en devises étrangères. Cette année, le gouvernement peut avoir recours à un pouvoir d'emprunt de 2 milliards inutilisé prévu par la loi n° 2 de 1984-1985 sur le pouvoir d'emprunt. Nous n'avons donc pas besoin de montant spécial pour les imprévus.